

Au cours de la séance plénière du 6 mai 2008, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Pierre COMPTE vice-président, le président Bernard REMAUD étant souffrant, la Commission a

- reporté à la séance plénière du 3 juin 2008 l'adoption du compte rendu de la séance plénière du 1^{er} avril 2008.
- entendu une communication de Pierre COMPTE et Patrice VAREINE, qui ont accompagné Bernard REMAUD lors de sa rencontre avec le directeur du cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- eu un échange de vues sur un document, relatif à l'*année de césure*, présenté par Alain JENEVEAU, au nom du groupe de travail *Formation*.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)

- Région Pays-de-la-Loire – Académie de Nantes (suite)

Institut national d'horticulture (INH): Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national d'horticulture*, dans les 2 spécialités – *Horticulture – Paysage – (nouveaux intitulés)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La Commission prend acte de la fusion des cursus terminaux des 2 écoles constituant l'Institut national d'horticulture : *Ecole nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage* et *Ecole nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage*. Les titres correspondants d'*Ingénieur diplômé* ne seront plus délivrés.

Ecole supérieure d'agriculture d'Angers (ESA Angers): Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Décision de renouvellement de la préparation du diplôme d'ingénieur en formation initiale sous statut d'apprenti limitée à 2 années. Les recrutements 2008 et 2009 seront les derniers dans les conditions actuelles.

Ecole supérieure du bois (ESB): Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure du bois*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Institut supérieur des matériaux du Mans (ISMANS): Décision de renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

2/ Suivi général des habilitations

Université Bordeaux-I – Institut des sciences et techniques des aliments (ISTAB): Avis favorable à la prolongation, pour la rentrée 2008, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des aliments de l'Université Bordeaux-I*. en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La Commission prend acte du projet de rapprochement de l'Institut des sciences et techniques des aliments de l'Université Bordeaux-I (ISTAB) et de l'Ecole nationale supérieure de chimie, physique de Bordeaux (ENSCPB) qui constitueraient 2 départements d'une école interne d'un nouvel EPSCP de type grand établissement – *Institut polytechnique de Bordeaux* – dont la création est envisagée au 1^{er} janvier 2009.

Université Bordeaux-II – Institut de cognitique (IdC): Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut de cognitique de l'Université Bordeaux-II*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE): Avis favorable à l'habilitation, pour 4 ans à compter de la rentrée 2007 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, créé le 1^{er} octobre 2007 ([décret n° 2007-1384 du 24 septembre 2007](#)) est un EPSCP constitué sous la forme d'un grand établissement. Il est essentiellement constitué par le regroupement de l'*Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace* et de l'*Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques*.

Compte tenu de la co-existence des 2 cursus, les titres délivrés seront :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (SUPAERO)*
- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ENSICA)*

Le renouvellement de l'habilitation à partir de la rentrée 2011 sera examiné dans le cadre du suivi périodique du Sud-ouest.

3/ Développement de l'apprentissage

Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB): Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux*.

Ecole supérieure d'informatique, électronique, automatique (ESIEA): Dans l'attente d'informations complémentaires, l'examen de la demande d'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'informatique, électronique, automatique* est reporté.

André MORA